



RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
(ROB)

EXERCICE 2025

Conseil Municipal du 18 novembre 2024

TABLE DES MATIERES

1	Introduction	3
2	Les priorités politiques : conduire les transitions vers l'avenir	4
2.1	Poursuivre les principes de la ville-par cet protéger un cadre de vie exceptionnel	4
2.2	Préserver et développer le dynamisme de la ville de Meylan, articulée autour de nombreux services de proximité et de son tissu économique	5
2.3	Etendre la participation et la citoyenneté.....	6
2.4	Développer les solidarités et bien partager la ville	7
2.5	Préparer l'avenir avec une politique jeunesse ambitieuse	8
3	Contexte général : la rigueur budgétaire au programme	10
3.1	Les orientations nationales pour 2025.....	10
3.1.1	Un effort d'ampleur pour redresser les comptes publics	10
3.1.2	Une pression inédite sur les finances locales.....	11
3.2	La situation des collectivités locales.....	13
3.2.1	De crise en crise.....	13
3.2.2	La situation meylanaise toujours solide	14
4	Les orientations budgétaires communales : conserver des capacités à investir pour préserver l'avenir	17
4.1	Une section de fonctionnement maîtrisée.....	18
4.1.1	Les dépenses réelles.....	18
4.1.2	Les recettes réelles.....	23
4.2	Des investissements ambitieux réaffirmés	26
4.2.1	Les dépenses d'équipement.....	27
4.2.2	Les recettes propres	30
4.2.3	La gestion de la dette	33

1 Introduction

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Il permet d'informer les membres du conseil municipal sur la situation financière de la commune et de discuter des orientations budgétaires de la collectivité. Le budget traduit la politique communale définie et mise en œuvre par l'équipe municipale.

Conformément à l'article L2312_1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le débat d'orientation budgétaire répond à des obligations légales :

- la tenue d'un débat d'orientation est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants ;
- le débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif ;
- le débat n'a aucun caractère décisionnel ;
- sa tenue doit faire l'objet d'une délibération (prise d'acte) afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

La tenue du débat d'orientation budgétaire s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Ce rapport, justifié par l'obligation de maîtrise des finances publiques, est présenté par le Maire au Conseil municipal et doit comprendre, en application du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 :

- les orientations budgétaires ;
- les engagements pluriannuels envisagés ;
- la structure et la gestion de la dette ;

Le vote du budget de la Ville est programmé à la séance du conseil municipal du **16 décembre 2024**.

Les indications fournies dans ce document le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer selon l'activité réelle des dernières semaines de l'exercice et suite au débat du conseil municipal.

2 Les priorités politiques : conduire les transitions vers l'avenir

Les priorités politiques, définies et mises en œuvre par l'équipe municipale depuis le début du mandat, s'articulent autour de 3 axes fondamentaux - l'écologie, la solidarité et la démocratie - avec un enjeu commun autour de l'accompagnement des transitions dans chacun de ces domaines.

- **L'écologie**

L'urgence écologique nous impose de nous engager immédiatement en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à lutter contre les pollutions et la production de déchets, contre l'artificialisation des sols et pour le maintien de la biodiversité. L'action de la commune prend donc appui sur une planification des politiques publiques en matière de préservation des ressources naturelles, des biens communs (comme l'eau par ex), de l'évolution des comportements et sur des objectifs de réduction de l'empreinte écologique communale.

- **La solidarité**

Les communes - et leurs partenaires - sont aux avant-postes des politiques de solidarité. En effet, elles sont des acteurs majeurs pour garantir à chacun le droit au logement, à la sécurité, aux soins, à l'éducation, à la culture, aux loisirs pour permettre à tous de vivre mieux. Dans ces politiques, les services et équipements publics sont les premiers leviers de la lutte contre les inégalités sociales.

- **La démocratie**

La commune est le premier échelon de la démocratie. Associer les citoyens aux projets, aux décisions de la commune et de la Métropole permet de faire émerger des projets plus aboutis. Cela suppose de construire un fonctionnement plus démocratique, plus transparent, de réfléchir au rôle du maire et des élus, de maîtriser et améliorer la gestion des moyens communaux, et de revisiter la coopération et la solidarité entre communes et territoires.

Ces priorités se déclinent en 5 orientations politiques qui structurent le plan de mandat. Ces orientations, déjà largement engagées depuis 2020 seront poursuivies sur la deuxième partie du mandat.

2.1 Poursuivre les principes de la ville-par cet protéger un cadre de vie exceptionnel

Avec plus de 400 m² d'espaces verts, forestiers, agricoles et naturels par habitant à leur disposition, les Meylanaïses et Meylanaïses jouissent d'un cadre de vie exceptionnel et varié, des contreforts de la Chartreuse à la plaine de l'Isère. La nature y a été préservée dans les nombreux parcs reliés entre eux par des chemins de traverse, au long des quatre cours d'eau principaux et par la protection d'espaces sensibles comme celui de l'étang de la Taillat.

L'aménagement de la ville tout en protégeant et sanctuarisant ces espaces et paysages, et par là la qualité de vie, est poursuivi au cours de ce mandat, en particulier par l'identification d'éléments remarquables supplémentaires dans les modifications du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Les trames vertes et bleues exceptionnelles dont nous profitons au quotidien (haies arborées, ruisseaux,

parcs et jardins) sont protégées, étendues, et des espaces supplémentaires de biodiversité sont aménagés pour les animaux sauvages, les insectes et le monde végétal tel que les plantes. Les jardins partagés sont également développés dès que possible. La protection et valorisation du patrimoine historique est également un objectif.

La préservation de l'équilibre entre la ville et la nature est continuellement défendue dans tous les projets, qu'ils soient publics ou privés. C'est le principe de la « ville-parc », héritage d'une pratique d'urbanisation permettant la porosité des copropriétés et une architecture verticale qui favorise les espaces verts au sol et une végétation arborée.

Face à l'urgence climatique, la préservation de notre cadre de vie demande des politiques publiques nouvelles et plus ambitieuses en matière d'environnement. Ainsi, ce mandat est crucial pour acter le virage des transitions énergétiques et écologiques.

Notre dette patrimoniale et environnementale est élevée et nous appliquons le principe de sobriété dans toutes les politiques communales. Si nous travaillons au sein de la majorité métropolitaine à lutter contre les pollutions et favoriser le développement des transports en commun notamment, beaucoup d'actions peuvent être entreprises au niveau communal.

Nous considérons comme une priorité la transition énergétique de la commune en intervenant à la fois sur les performances thermiques des bâtiments municipaux et en développant la production et l'usage d'énergies renouvelables (photovoltaïque, réseau de chauffage urbain, etc.).

Une politique volontariste de lutte contre l'artificialisation des sols est poursuivie en évitant l'étalement urbain par la verticalisation du bâti, en mutualisant l'utilisation des espaces chaque fois que c'est possible et en ne construisant aucun m² supplémentaire de bâtiments communaux. La maîtrise des projets urbains est effectuée dans le dialogue et la négociation avec les promoteurs. Le développement d'îlots de fraîcheur et la plantation de végétation supplémentaire sont favorisés, tout comme la priorisation des modes doux et actifs de déplacement.

Afin de permettre à chacun de s'approprier l'urgence du sujet environnemental, l'éducation à l'environnement pour tous est une autre priorité du mandat. Le rôle du Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) est renforcé, tout comme la lutte contre les déchets et le gaspillage alimentaire. Le développement d'une ferme pédagogique est recherché avec la Métropole pour permettre une meilleure information sur l'alimentation. Dans ce domaine, la préservation de la vocation agricole de la plaine de la Taillat et le développement de circuits courts sont des objectifs, comme en atteste l'installation du marché bio de producteurs locaux, place des Tuileaux.

2.2 Préserver et développer le dynamisme de la ville de Meylan, articulée autour de nombreux services de proximité et de son tissu économique

Les Meylanaïses et les Meylanaïses ont la chance de bénéficier d'un niveau élevé de services de proximité, leur permettant d'accéder à des équipements publics ou commerces à courte distance.

Il s'agit donc de préserver et promouvoir les commerces de proximité et les marchés, et d'entretenir et requalifier les équipements de quartier (crèches, écoles, bibliothèques, gymnases, salles communales...).

Ces services et équipements favorisent le lien social, enrichi également par le remarquable dynamisme et la variété du tissu associatif de notre commune. Nous continuons donc à soutenir l'action des associations et de leurs nombreux bénévoles via des subventions et la mise à disposition de matériel et de locaux communaux.

La richesse de la vie sociale meylanaise est aussi entretenue par les nombreuses entreprises locales, de toutes tailles, et leurs salariés. En relais de proximité de l'action métropolitaine, nous accompagnons les entrepreneurs et actifs en soutenant leurs projets et innovations sur notre commune et promovons le joyau économique que représente Inovallée.

Les manifestations organisées par la Ville et les politiques sportives et culturelles municipales viennent donc en complément des actions de tous ces acteurs locaux et visent à atteindre tous les publics meylanais, qu'ils soient habitants -de tout âge-, élèves ou travailleurs à la journée.

Nous considérons ainsi que la culture doit être accessible pour tous, à la fois par sa tarification et sa localisation géographique. Elargir l'accès aux politiques culturelles municipales, les faire entrer dans le quotidien de chacun et ainsi favoriser l'égalité des chances est notre objectif.

La maison de la musique et son conservatoire à rayonnement communal constituent l'un des vecteurs principaux de notre ambition, permettant à la fois l'enseignement artistique spécialisé, l'éducation artistique et culturelle et l'accueil et l'accompagnement des pratiques amatrices ; et ayant aussi vocation, par ses nombreuses actions, projets artistiques et pédagogiques, à participer au rayonnement de la ville et porter des enjeux de médiation culturelle vers tous les publics.

Le sport est un levier de l'épanouissement individuel et collectif, de la citoyenneté, du bien-être et du bien-vivre ensemble.

La présence de clubs et d'associations contribue au rayonnement de la ville et à son attractivité. Notre ambition est donc d'accroître la qualité du service aux usagers et l'animation de la ville par le sport, en maintenant la qualité et le niveau d'équipement, en développant le soutien aux acteurs associatifs et leur coopération et en favorisant la création d'évènements.

Les bienfaits du sport sur la santé n'étant plus à démontrer, nous visons également à faciliter l'accès de toutes et à tous, de tout genre, capacité et âge, à une pratique sportive loisir ou santé. Le développement du sport éducation est aussi une priorité, dès le plus jeune âge puis par le développement des programmes offerts aux publics scolaires et aux jeunes. Le soutien au sport de compétition ne sera pas oublié, apportant une dynamique à tous les niveaux de pratique.

2.3 Etendre la participation et la citoyenneté

Meylan a été pionnière dans le développement de la participation citoyenne et la place faite à ses habitantes et habitants dans la gouvernance municipale. Sous la municipalité de François Gillet, qui avait fondé le groupement d'information et d'action municipale (GIAM), les concertations citoyennes sont devenues la règle pour tous les grands projets, notamment avec la création par exemple de l'atelier public d'urbanisme chargé de faire des propositions sur l'aménagement du nouveau quartier des Béalières.

C'est cet héritage et cette appétence de la population pour la participation que nous souhaitons préserver en redynamisant et renforçant le rôle des diverses instances municipales. L'objectif est d'associer un maximum de Meylanaïses et Meylanaïses et d'usagers, d'associations ou encore d'entreprises à l'élaboration de projets, dès la conception et jusqu'à leur réalisation. Le rôle de la commission extramunicipale (CEM) est ainsi élargi, au-delà de l'urbanisme, aux sujets en lien avec l'environnement. La commission municipale d'accessibilité est elle aussi relancée et renforcée. Le conseil municipal des enfants est devenu celui des enfants et des jeunes (CMEJ) afin d'inclure les collégiens.

Les visites de quartier sont relancées et la coopération avec les Unions de quartiers renforcée par des réunions régulières et la désignation d'élus de quartier, qui visent à établir un lien de proximité entre les élus et la population.

Convaincus que notre projet municipal ne pourra être réussi que dans la transparence et la concertation, nous souhaitons aller encore plus loin en développant des nouveaux outils et projets permettant d'améliorer l'information et la participation citoyenne.

Un budget participatif est lancé afin de favoriser l'intérêt de tous pour l'action publique et permettre à chacun de prioriser des investissements municipaux. Le temps nécessaire laissé aux étapes de concertation est un principe phare pour certains projets de mandat et la capacité à faire de la commune dans ce domaine renforcée.

Le développement de l'éducation à la citoyenneté et la transmission des valeurs républicaines sont une autre priorité. La participation et l'intérêt pour l'action municipale sont favorisés par un bon niveau d'information. C'est dans ce but que la communication municipale et les outils à son service notamment sur le terrain visent à être renforcés, tout comme l'information aux nouveaux habitants et l'information sur l'action métropolitaine.

Information et transparence enfin, par des plans pluri-annuels rendus publics, et un compte-rendu de nos actions et projets effectué annuellement lors d'une réunion publique ouverte à tous.

Vecteur à la fois d'information, de transparence et d'éducation à la citoyenneté, les séances du conseil municipal sont promues, les délibérations vulgarisées et « l'heure citoyenne », instaurée dès la séance du conseil municipal de septembre 2020, permet à chaque fois une heure de réunion publique et d'échange entre la population et notre majorité sur un sujet de politique locale.

2.4 Développer les solidarités et bien partager la ville

Notre objectif est de permettre à chacune et chacun de bien vivre à Meylan.

Bien vivre ensemble d'abord par une politique ambitieuse en termes d'accessibilité et d'inclusion pour les personnes porteuses de handicap, que ce soit dans leurs déplacements, l'accès aux bâtiments et documents municipaux, leur intégration dans les établissements scolaires et de petite enfance, leur accès à des loisirs ; ou encore par la sensibilisation de leur co-citoyens.

Bien vieillir également, par le soin apporté à nos séniors et la lutte contre l'isolement, du développement des services à domicile et de formes dédiées d'habitat.

Ces actions sont en grande partie portées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dont les moyens sont renforcés afin que son action puisse être développée, en direction de tous les publics avec la lutte contre la fracture numérique, la multiplication d'activités porteuses de lien social, les aides financières... L'accueil des personnes en marge pour les intégrer en partenariat avec des associations spécialisées est amplifié.

Soutenir la mise en place de réseaux métiers (garde d'enfants, professions libérales, maintien à domicile, etc.) est un autre moyen de réduire les inégalités.

Une grande priorité est de permettre à chacune et chacun, quel que soit le niveau de ses revenus, de se loger à Meylan en se mettant en conformité avec la production de logements sociaux imposée par la loi, et en développant toutes ses formes, y compris l'habitat étudiant, l'accession sociale à la propriété pour la classe moyenne ou encore l'habitat sénior. Cette mixité des types de logement vise à être répartie sur l'ensemble de notre territoire.

Apaiser la ville et bien vivre en sécurité est une autre priorité, qui requiert la coopération de toutes et tous. La politique de tranquillité publique est portée en premier lieu par la police municipale en bonne coordination avec la gendarmerie. Sa présence sur le terrain et les moyens sont renforcés, pour une plus grande action de proximité.

Le développement de la politique municipale de médiation, la diversification du rôle des agents de proximité et les actions de prévention sont aussi renforcés. Au-delà des agents municipaux, l'objectif est de développer et consolider les liens avec les acteurs de la ville, de la sécurité et de la justice afin d'avoir un réseau efficace de lutte contre les incivilités. La figure d'autorité des élus vise également à être utilisée dans cette action.

Bien vivre passe aussi par l'amélioration de la sécurité routière, la diminution de la vitesse automobile, l'entretien des voiries y compris cyclables et l'amélioration des cheminements doux pour favoriser la marche à pied (plan marche).

Enfin, au cours du mandat, une attention particulière a été portée sur la santé.

2.5 Préparer l'avenir avec une politique jeunesse ambitieuse

Préparer les transitions et l'avenir c'est porter à notre jeunesse une attention particulière, trop longtemps mise de côté à Meylan.

Notre objectif est de mettre en œuvre une politique ambitieuse à la fois par les dispositifs dédiés aux enfants et aux jeunes, et par leur intégration dans nos prises de décision et nos projets.

Nous visons d'abord à améliorer les conditions d'accueil dans les établissements de la commune, groupes scolaires et crèches, en suivant un programme ambitieux de rénovation des locaux. L'objectif est aussi que les enfants, dès le plus jeune âge dans les crèches, puissent profiter d'un cadre ouvert sur l'extérieur, et de sorties et d'activités variées, profitant de la nature environnante. L'alimentation est une autre priorité avec le développement d'une offre bio et locale. L'éducation à l'environnement est renforcée significativement et le partage de pratiques plus durables étendu à toutes les politiques éducatives. Les conditions d'emploi du personnel communal qui accompagne les enfants dans leurs

apprentissages (ATSEM, animateurs périscolaires) vont au-delà du minimum légal dès que c'est possible afin de privilégier la qualité de l'accompagnement.

Au-delà des crèches, l'accompagnement des familles est renforcé en accompagnant et favorisant tous les modes de garde et offrant à tous des possibilités de socialisation. Des programmes dédiés au soutien à la parentalité sont développés.

Les familles sont tout autant des bénéficiaires que des partenaires des politiques municipales. Leur intégration dans des instances d'information et de discussion est favorisée, tout comme leur accès aux équipements municipaux (piscine, conservatoire, bibliothèques etc.), par la tarification et les activités proposées. De même, le développement d'aires de jeux, d'espaces de sport, d'espaces verts, de rues plus apaisées, vise à permettre aux familles de se réapproprier l'espace public en toute sécurité.

Nous souhaitons développer le travail en réseau avec les différents acteurs de l'éducation et de la jeunesse afin d'avoir une politique la plus cohérente, large et pertinente possible.

Si la Ville est beaucoup moins impliquée dans la scolarité des jeunes à partir du collège, notre objectif est de maintenir un lien plus actif avec eux au fur et à mesure qu'ils grandissent. Les lieux qui leur sont dédiés sont développés, tout comme les espaces d'expression. Leur implication dans le développement des projets municipaux est encouragée, et des projets concrets et des animations leur sont dédiés, notamment au travers des chantiers jeunes. Leur accompagnement vers les études supérieures et la vie professionnelle est aussi renforcé.

Pour en savoir plus sur le bilan à mi-mandat :

<https://www.meylan.fr/include/viewfilesecure.php?idtf=6651&path=bilan-mi-mandat-2023.pdf>

3 Contexte général : la rigueur budgétaire au programme

La libre administration des collectivités territoriales est un des principes de la constitution française. Cependant les communes, notamment en matière financière, dépendent fortement des décisions prises par l'Etat. Le projet de loi de finances (PLF), document établi annuellement par le gouvernement et validé par la représentation nationale, détaille l'évolution des liens financiers entre l'Etat et les collectivités.

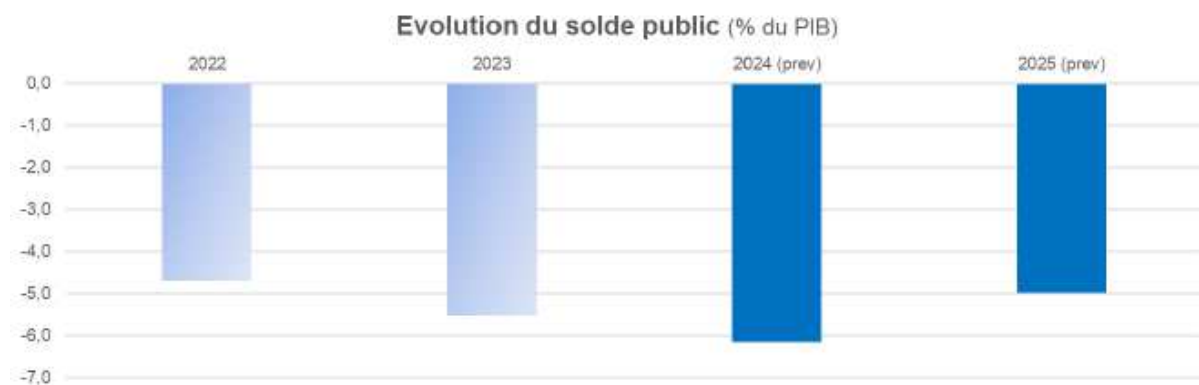
3.1 Les orientations nationales pour 2025

3.1.1 Un effort d'ampleur pour redresser les comptes publics

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 s'inscrit dans un contexte de crise politique et budgétaire.

Avec les projections actuelles, le déficit public 2024 est estimé à **6,1%** du produit intérieur brut (PIB) (contre **4,4%** prévu initialement dans le PLF 2024) après **5,5%** en 2023. Selon le gouvernement, en l'absence de mesures fortes en cours d'élaboration, le déficit public atteindrait environ **7,0%** du PIB en 2025.

L'objectif affiché dans le PLF 2025 est de ramener le déficit public à **5,0% du PIB**. Cet effort significatif de consolidation dès 2025 a vocation à s'ancrer dans une trajectoire de finances publiques ramenant le déficit sous le seuil de **3 % de PIB** en 2029.



Afin de ramener le déficit à **5%** du PIB dès 2025, l'exécutif a décidé de prendre des mesures d'ampleur avec l'objectif de rééquilibrer le budget de l'Etat de **60 milliards d'euros**, soit 2 points de PIB, via, d'un côté, le déblocage de **20 milliards d'euros** de recettes supplémentaires et, de l'autre, la réduction de **40 milliards d'euros** de dépenses publiques.

Pour les dépenses :

- un effort renforcé sur les dépenses primaires de l'Etat (21,5 milliards d'euros) ;
- une maîtrise des dépenses des administrations de sécurité sociale (14,8 milliards d'euros) ;
- la participation des collectivités territoriales aux efforts de maîtrise des dépenses publiques (5 milliards d'euros).

Pour les recettes :

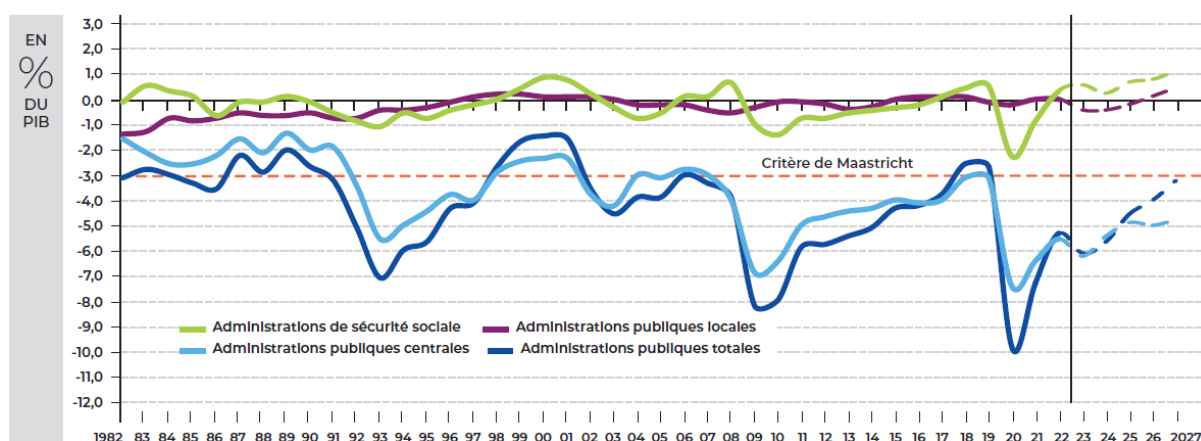
- une contribution temporaire sur les bénéfices des plus grandes entreprises (13,6 milliards d'euros) ;
- une contribution différentielle sur les hauts revenus et une réduction de certaines niches fiscales et sociales pour les particuliers (5,7 milliards d'euros).

3.1.2 Une pression inédite sur les finances locales

L'Etat impose donc aux collectivités territoriales une contribution significative (**5 milliards d'euros**) à l'effort de redressement budgétaire. Et cela alors qu'une grande partie du déficit public de la France est portée par l'Etat, les collectivités territoriales ayant l'obligation de voter un budget à l'équilibre, et que la dette des collectivités ne représente que 208 milliards d'euros, sur les 3 228 milliards de la dette publique dans son ensemble.

Le déficit des administrations publiques

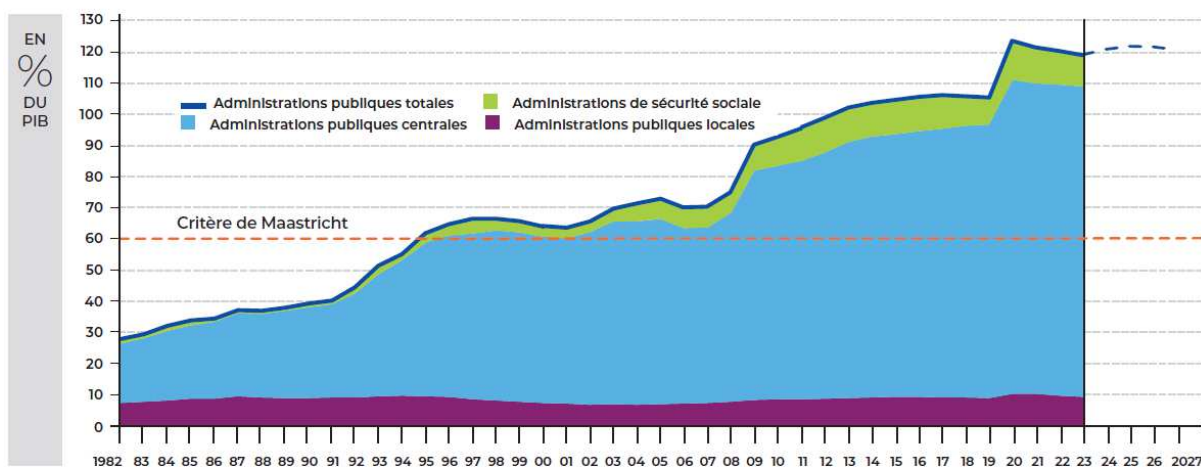
© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux) jusqu'en 2023 puis programme de stabilité 2024-2027 (avril 2024).

La dette des administrations publiques

© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux) jusqu'en 2023 puis programme de stabilité 2024-2027 (avril 2024).

Le dispositif principal de ce plan est la création d'un « fonds de précaution » - appelé aussi « fonds de résilience des finances locales » ou « fonds de réserve au profit des collectivités territoriales » - de **3 milliards d'euros**.

Il impacterait environ 450 des plus grosses collectivités (celles « dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros »).

L'association Intercommunalités de France a publié une estimation des montants de la mise à contribution des collectivités dans le cadre de ce futur « fonds de précaution », collectivité par collectivité, qui reste, pour l'heure, à prendre avec prudence :

Estimation de la contribution des communes et intercommunalités éligibles dans le département de l'Isère :

- Echirolles : 1,1 millions d'euros
- Grenoble : 6,4 millions d'euros
- Saint Martin d'Hères : 1,2 millions d'euros
- Grenoble Alpes Métropole : 6,0 millions d'euros
- CC Le Grésivaudan : 1,4 millions d'euros
- CA Vienne Condrieu : 1,1 millions d'euros
- CA Porte de L'Isère : 2,0 millions d'euros

Deuxième mesure annoncée par les membres du gouvernement, dans le cadre de cet effort de 5 milliards d'euros : le plafonnement de l'évolution annuelle des recettes de TVA distribuées aux collectivités afin de compenser notamment la suppression de la CVAE. Il constituerait « un raboutage » de **1,2 milliard d'euros** sur le montant de TVA qui devait être versé aux collectivités.

Enfin, le troisième élément du plan de l'exécutif prévoit l'amputation du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) – qui permet de compenser la TVA acquittée par les collectivités – de **800 millions d'euros**. Le projet prévoit un abaissement du taux à 14,85 % (contre 16,4 % en 2024) à compter de 2025

A cette « ponction » de **5 milliards d'euros** s'ajoute la réduction drastique du Fonds vert, qui passera de **2,5 milliards à 1 milliard d'euros**, et une augmentation de plus de **1,5 milliard d'euros** des cotisations CNRACL (cotisations retraite dues par les employeurs territoriaux des agents des collectivités et des hôpitaux). Ainsi le taux de cotisation connaîtrait en trois prochaines années une hausse inédite de 12 points, passant de 31,65% à 43,65%.

En compilant toutes ces données l'effort demandé aux collectivités en 2025 s'élève donc à plus de **8 milliards d'euros**. Jamais l'Etat n'a prélevé autant sur une année, pas même en 2015 et 2016 avec des baisses annuelles de dotations de **3,7 milliards d'euros**.

Du côté des dotations, la DGF reste stable et sera maintenue à hauteur d'un peu plus de **27,2 milliards d'euros**, comme en 2024. Même chose pour les dotations d'investissement : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) et la dotation politique de la ville (DPV) seront ainsi stabilisées au même niveau que 2024. Cependant il est important de souligner qu'en euros constants ces dotations sont en recul puisque cette stagnation ne compense pas la hausse des prix portée par l'inflation.

3.2 La situation des collectivités locales

3.2.1 De crise en crise

La succession des crises vécues depuis 2020 a démontré la capacité d'adaptation des finances locales :

- crise sanitaire en 2020, avec fermetures de services et mise en œuvre de mesures de protection sanitaire ou économique ;
- crise économique en 2022 : explosion des prix, d'abord dans l'énergie, puis par diffusion dans les services, les biens d'équipement et les produits alimentaires ; remontée brutale des taux d'intérêt avec un impact sur le coût de la dette locale et sur les recettes de droits de mutation ;
- perte d'attractivité des métiers locaux en dépit d'une revalorisation des traitements, certes logique, mais intervenue par deux fois en cours d'exercice budgétaire ;
- effets catastrophiques du réchauffement climatique ;
- incertitudes politiques aggravant le défaut de visibilité du contexte financier ;
- bouleversement de la fiscalité locale.

Telles sont les circonstances dans lesquelles le monde local a dû, depuis le début des mandats actuels, tenter d'adapter les conditions de sa gestion pour assurer la continuité des services qu'il rend aux citoyens. Il n'est pas surprenant dans ces conditions que les années récentes se soient traduites par des résultats financiers atypiques difficiles à interpréter : ainsi les deux dernières années se sont-elles conclues pour le bloc communal par une amélioration sensible, quoique hétérogène, de sa situation financière, quand 2023 a vu au contraire celle des départements se dégrader profondément, et leur trésorerie - comme celle des régions - amorcer une diminution sensible.

À cet égard, selon la note de conjoncture de la banque postale, l'exercice 2024 semble réconcilier l'ensemble des acteurs locaux : l'autofinancement devrait diminuer dans toutes les catégories, le ralentissement de l'inflation ne se faisant pas encore sentir dans tous les domaines, et la dynamique de la TVA, impôt désormais prépondérant, n'étant pas au rendez-vous en dépit d'une légère reprise de la croissance. Parallèlement, une nouvelle accélération de l'investissement, classique à l'approche de la fin du mandat municipal, se traduirait par un besoin de financement important.

Ainsi l'épargne brute des collectivités du bloc communal (communes, intercommunalités avec et sans fiscalité propre) accuserait un repli en 2024 de l'ordre de 4,4 %, l'effet de ciseau observé en 2023 s'accroissant en 2024 (+ 3,1 % de croissance pour les recettes de fonctionnement contre + 4,8 % pour les dépenses de fonctionnement). Les politiques d'investissement ne seraient néanmoins pas remises en cause avec une progression encore soutenue de 8,6 %, hausse traditionnelle en fin de mandat, mais justifiée également par les impératifs de la transition écologique. Un prélèvement sur le fonds de roulement devrait être observé, et les emprunts repartiraient à la hausse pour soutenir cet effort, mais de manière limitée (encours de dette + 2,1 %).

Les dépenses de fonctionnement des communes devraient enregistrer une croissance encore soutenue de 4,4 % (après 4,9 %) principalement sous l'effet d'une masse salariale qui absorberait notamment les différentes revalorisations salariales en année pleine.

En revanche, la hausse des recettes de fonctionnement ralentirait fortement (+ 2,5 %), les recettes fiscales supportant une revalorisation des bases plus faible qu'en 2023, une baisse des droits de mutation à titre onéreux et un produit de TVA peu évolutif.

En conséquence, l'épargne reculerait de 7,8 % ; elle permettrait cependant de financer des investissements en progression de 8,3 % dans la lignée des trois dernières années. Mais les subventions reçues et la hausse des emprunts (+ 10,0 %) ne suffisant pas, les communes devraient pour compléter le financement prélever sur leur fonds de roulement à hauteur de 2,2 milliards d'euros, soit un niveau comparable à ce que l'on a pu observer en 2023 (- 1,5 milliard d'euros).

3.2.2 La situation meylanaise toujours solide

Après avoir vu sa situation financière se dégrader en 2020, la commune avait retrouvé sur l'exercice budgétaire 2021 un niveau de réalisation budgétaire plus cohérent avec son activité structurelle.

En 2022, impactée par l'inflation et la revalorisation du point d'indice de la fonction publique, ses dépenses réelles de fonctionnement avaient augmenté sensiblement. Le dynamisme de ses recettes fiscales et l'encaissement de recettes exceptionnelles avaient cependant permis d'absorber une grande partie de cette hausse.

Sur l'exercice 2023, l'effet de ciseau entre l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement s'est creusé. Avec les effets directs (coût des achats) et indirects (hausse de salaires) de l'inflation qui ont perduré en 2023, les dépenses réelles de fonctionnement ont connu une augmentation importante (+ 3,5 %) que les recettes réelles de fonctionnement (+ 1,8 %). En effet, si les recettes fiscales sont restées dynamiques, leur croissance a été atténuée par le très net recul des droits de mutation à titre onéreux en lien avec la dégradation du marché immobilier.

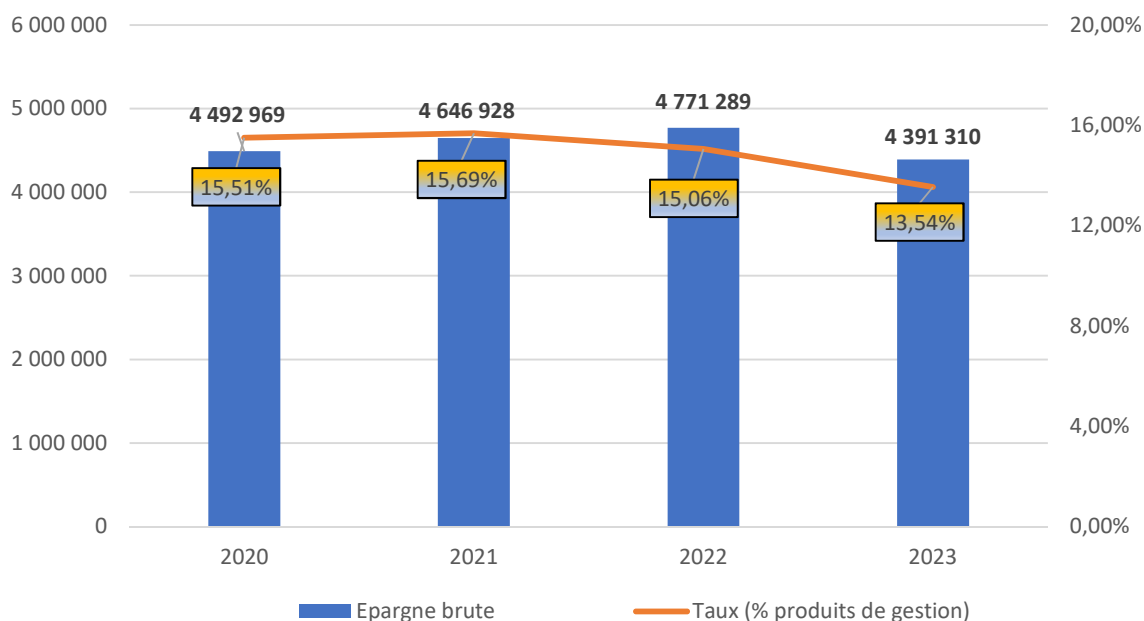
La capacité d'autofinancement (épargne brute)

L'épargne brute représente les ressources dégagées par le fonctionnement (recettes réelles moins dépenses réelles), et qui permettent de couvrir le remboursement en capital de la dette et de financer les équipements. Elle témoigne :

- de l'aisance de la section de fonctionnement ;
- de la capacité de la collectivité à se désendetter ou à investir.

La capacité d'autofinancement (ou taux d'épargne brute) représente, en pourcentage, le rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement.

L'épargne brute et la capacité d'autofinancement de la commune sont illustrées ci-dessous :



Le compte administratif 2023 a arrêté une épargne brute à **4 391 310 €**, représentant **13,54%** des recettes réelles de fonctionnement encaissées sur l'exercice.

Cependant, contrairement à la tendance générale observée, l'exercice 2024 de la commune devrait s'achever sur un meilleur niveau. Grâce notamment à une maîtrise rigoureuse des dépenses et à la mise en œuvre du plan de sobriété énergétique, l'effet ciseau entre l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement devrait s'inverser et permettre ainsi à la commune de voir son autofinancement s'améliorer.

La situation financière de la commune reste donc solide, et ce malgré le choix de maintenir le périmètre de service public et de ne pas augmenter les taux d'imposition, dans le respect des engagements pris.

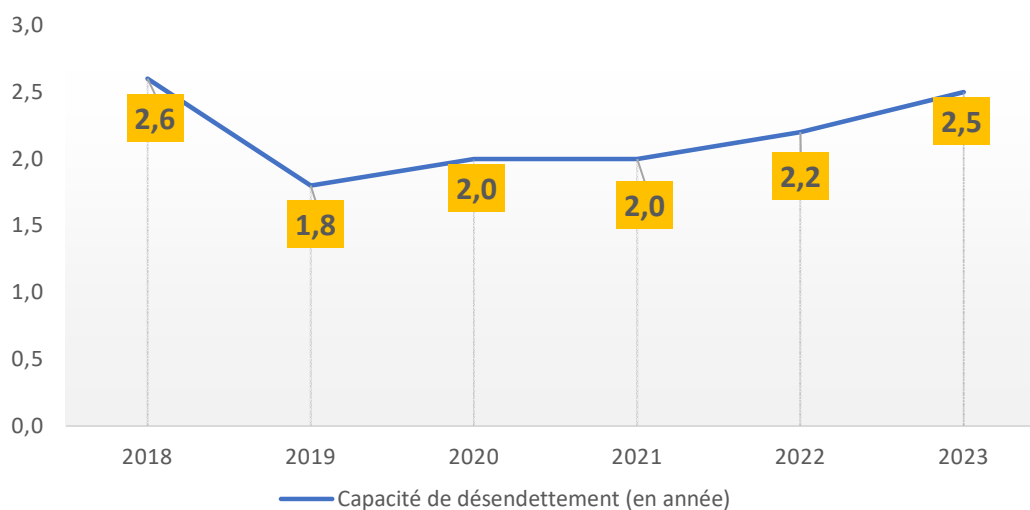
La capacité de désendettement

La capacité de désendettement mesure le rapport entre l'épargne brute et l'encours de la dette, la première finançant la seconde.

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans, avec un seuil de vigilance à 10 ans, au-delà duquel les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures.

L'évolution de ce ratio pour la commune de Meylan est le suivant :



La capacité de désendettement de la ville est de **2,5 ans** à fin 2023, contre **4,1 ans** en moyenne pour les communes de même strate.

La commune est donc toujours faiblement endettée et garde une capacité d'investissement par l'emprunt importante.

Cependant comme cela a été évoqué dans les précédents débats d'orientation budgétaire, cette santé financière masque une situation dégradée de son patrimoine, constituant une véritable « dette patrimoniale ». La commune a donc lancé, dès l'exercice 2021, un plan pluriannuel d'investissement (PPI) ambitieux sur la durée du mandat, en phase avec les grandes orientations de la politique voulue par l'équipe municipale.

En conclusion, la menace évoquée dans les précédents rapports d'une ponction des collectivités locales par l'Etat pour financer son déficit devient une réalité. Ainsi en 2025, si le PLF est voté en l'état, l'effort demandé aux collectivités s'élèvera à plus de **8 milliards d'euros**. Cela se traduirait pour la commune de Meylan par des impacts financiers directs et significatifs liés à la baisse du taux de FCTVA, à la réduction drastique du fonds vert, à l'augmentation des cotisations CNRACL et à la stagnation des dotations. La ville pourrait également souffrir indirectement des répercussions des autres mesures (« fonds de précaution », plafonnement de l'évolution annuelle des recettes de TVA) via des baisses de subventions de nos partenaires que sont la Métropole et le Département.

Cette situation nous place aujourd'hui dans une incertitude quant à l'impact budgétaire à court et à moyen terme sur les finances de la commune et de ses partenaires institutionnels (Région, Département, Métropole).

Dans ce contexte institutionnel incertain, nous devons rester vigilants et continuer à avoir une gestion financière agile, prospective et rigoureuse pour conserver des capacités à investir de notre commune.

4 Les orientations budgétaires communales : conserver des capacités à investir pour préserver l'avenir

Cette partie a pour vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget de la collectivité pour l'exercice 2025 et les suivants.

Confronté à la dégradation de la situation des dépenses publiques sous l'effet des crises successives, des baisses d'impôts et du ralentissement de la croissance, l'Etat se trouve aujourd'hui dans une situation financière délicate. **Après le « quoi qu'il en coûte » nous entrons donc dans une période de rigueur.**

Sur le plan local, les collectivités territoriales ont connu plusieurs années marquées par une forte inflation et des mesures de revalorisation salariale, ce qui a eu pour conséquence de creuser l'effet ciseau entre l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement et donc de diminuer leur épargne brute. Pour contrer budgétairement cette dynamique négative certaines communes ont pris des mesures fortes : augmenter les taux d'imposition et/ou diminuer le périmètre d'activité proposé.

La commune de Meylan a fait le choix de ne pas augmenter ses taux d'imposition, pour tenir ses engagements et ne pas alourdir davantage le budget des contribuables dans une période de forte inflation, tout en préservant le périmètre de service public proposé aux usagers. Ces choix se sont accompagnés d'une gestion rigoureuse des dépenses afin de préserver la situation financière de la commune.

Aujourd'hui, dans un contexte économique encore plus compliqué, nous devons plus que jamais poursuivre une gestion rigoureuse de nos dépenses pour ne pas hypothéquer budgétairement l'avenir de la commune et être en mesure de financer le plan pluriannuel d'investissement (PPI), déjà bien engagé.

Pour cela, la stratégie établie et affichée consiste à contenir l'évolution des dépenses et à favoriser le dynamisme et l'attractivité de la commune pour qu'elle retrouve une population se situant autour de 20 000 habitants. Les nouvelles bases fiscales, induites par l'arrivée de nouveaux habitants, permettront d'augmenter le volume des recettes encaissées sans pour autant engendrer proportionnellement de dépenses supplémentaires, la commune possédant les effectifs et les infrastructures nécessaires au pilotage d'une commune de 20 000 habitants.

Les grandes lignes de gestion du budget communal établies précédemment sont ainsi réaffirmées :

- Stabilité des taux d'imposition ;
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- Poursuite du programme d'investissement ambitieux.

4.1 Une section de fonctionnement maîtrisée

La section de fonctionnement retrace les dépenses liées à l'activité des services, notamment la masse salariale, les charges courantes relatives aux équipements municipaux et les dépenses d'intervention dans l'exercice des compétences de la commune, qui ne modifient pas son patrimoine, ainsi que les charges financières ou exceptionnelles.

Les recettes de fonctionnement sont les impôts et taxes, le produit de la tarification, les subventions et participations reçues, les loyers encaissés, les produits exceptionnels...

Le surplus des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement est appelé épargne brute (ou autofinancement), et est affecté au financement de la section d'investissement. Elle se matérialise en dépenses dans la section de fonctionnement et en recettes dans la section d'investissement.

4.1.1 Les dépenses réelles

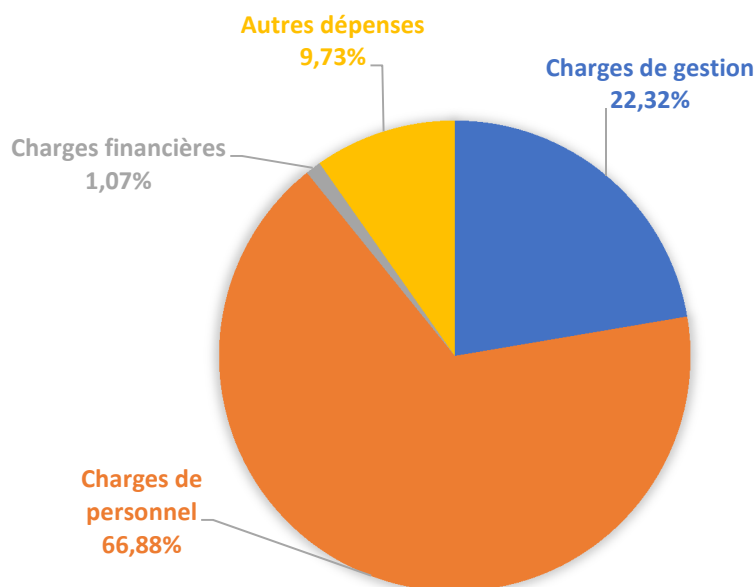
Dans un contexte de grande incertitude la collectivité choisit de poursuivre une politique de gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement afin de préserver ses équilibres financiers et sa capacité d'investissement.

Ainsi, pour la section de fonctionnement, les grandes lignes de la stratégie établie pour 2025 sont les suivantes :

- Maîtriser l'évolution des dépenses de gestion ;
- Stabiliser structurellement l'évolution des dépenses de personnel ;
- Faire évoluer l'enveloppe de subventions aux associations pour compenser l'inflation.

Au global, les dépenses réelles de fonctionnement devraient être de l'ordre de **29,9 millions d'euros en 2025**, soit une augmentation de **+1,7%** par rapport au BP 2024.

DÉPENSES RÉELLES



4.1.1.1 Les charges de personnel

Les dépenses liées au personnel représentent environ **67%** des dépenses réelles de fonctionnement et leur évolution doit rester contenue pour préserver les marges de manœuvre de la commune sur le long terme. L'objectif est de stabiliser structurellement l'évolution des dépenses de ce chapitre à périmètre constant.

Le budget 2025 s'inscrit dans la ligne des budgets précédents avec la volonté de maîtriser la masse salariale, tout en utilisant les leviers à disposition de la collectivité pour travailler sur l'attractivité en tant qu'employeur. La commune peut souligner son engagement à maintenir un effectif stable ou à ajuster les postes de manière optimale en fonction des besoins réels des services publics. Cette démarche vise à garantir une gestion rigoureuse et responsable des finances publiques. En maîtrisant la masse salariale, la commune s'assure de ne pas alourdir les charges de fonctionnement tout en maintenant la qualité des services offerts aux habitants.

A fin septembre 2024, le nombre de postes s'établit à **552 postes permanents** et **466,41 ETP** (contre 553 postes permanents et 468,61 ETP au budget 2024).

En termes de masse salariale, le BP 2025 intègre une augmentation de + **1,1%** par rapport au BP 2024, soit un montant total des charges de personnel de **20 millions d'euros** (+ 0,2 millions d'euros par rapport au budget 2024), qui tient compte des éléments suivants :

- **Une optimisation de l'organisation interne** pour maximiser l'efficacité des équipes en place. L'enjeu pour la commune est de trouver un équilibre entre la nécessité de recruter pour des

compétences nouvelles et la nécessaire maîtrise de l'évolution de la masse salariale. Le nouvel organigramme mis en application en avril 2024 répond à cet enjeu.

- **Le Glissement vieillesse technicité (GVT)**, correspondant à l'évolution mécanique des carrières des personnels (avancement de grade et d'échelon, promotion interne, réussite aux concours etc), devrait être partiellement compensé par « l'effet Noria » (effet du remplacement d'agents ayant une forte ancienneté par des agents moins avancés dans leur carrière).
- **La mise en place du « Bonus attractivité » de la Caisses d'allocations familiales (CAF)** pour faire face aux difficultés de recrutement dans les métiers de la petite enfance et renforcer l'attractivité salariale de ces professions. Il s'élève à 100 euros nets mensuels pour tous les agents éducatifs exerçant leurs fonctions au sein des crèches.
- **Le renforcement de la politique de prévoyance au bénéfice des agents**, celle-ci peut couvrir des éléments tels que les assurances en cas d'incapacité de travail, les garanties complémentaires santé ou encore les assurances décès. Cette politique est un levier important pour le bien-être et la sécurité des agents. L'adhésion au contrat groupe s'inscrit dans le cadre des réformes récentes de la prévoyance dans la fonction publique territoriale. En répondant aux nouvelles exigences réglementaires, la commune anticipe les évolutions législatives et garantit une couverture conforme pour ses agents. Cette adhésion montre que la commune est proactive dans l'adaptation à la législation en matière de protection sociale (obligation d'adhésion est fixée au 1^{er} janvier 2027).
- **Quelques variations à la baisse** seront également inscrites dans le budget : la fermeture temporaire du multi-accueil Maupertuis jusqu'à la rentrée 2025 et la fermeture de deux classes de maternelle, conséquence de la baisse des effectifs.

En intégrant ces éléments dans le rapport d'orientation budgétaire et dans le budget 2025, la commune souhaite montrer son engagement pour une gestion responsable des ressources humaines, tout en valorisant le bien-être et la reconnaissance des agents publics. Ces choix contribuent également à renforcer l'attractivité de la fonction publique locale.

A noter que ce montant ne prend pas en compte la volonté de l'Etat d'augmenter les cotisations CNRACL (cotisations retraite dues par les employeurs territoriaux des agents des collectivités et des hôpitaux). Au moment où nous écrivons ces lignes, cette mesure n'a pas encore été débattue au parlement. Si elle est effectivement validée, le montant alloué sera modifié en conséquence lors du vote du budget primitif 2025.

4.1.1.2 Les dépenses d'énergie

Depuis son arrivée, l'équipe municipale impulse la sobriété dans l'ensemble des politiques communales et notamment dans sa politique de transition énergétique (baisser les consommations par une politique active de rénovation thermique et un changement des habitudes, augmenter la production d'énergies renouvelables...).

Les efforts réalisés par les services, ainsi que le plan de sobriété énergétique durable et acceptable mis en place ont permis une plus grande maîtrise et une optimisation de ce poste de dépenses.

Les principales mesures de ce plan de sobriété énergétique, qui seront reconduites en 2025, sont les suivantes :

- Extinction nocturne de l'éclairage public ;
- Diminution de la température de l'eau à la piscine (- 1°C bassins ; -2°C pataugeoire) ;
- Diminution de la température de 1°C pour tous les bâtiments de la commune ;
- Fermeture d'une partie de l'hôtel de ville (bâtiment administratif) et de la piscine une semaine pendant les vacances de Noël (cette année la piscine sera fermée 4 mois pour travaux).

Grace notamment à ces mesures et à la contractualisation des prix à moyen terme, le budget 2025 prévoit une diminution de ce poste de dépenses. En parallèle, le futur raccordement de nombreux bâtiments communaux au nouveau réseau de chauffage urbain permettra à la commune d'être protégée sur le long terme, les prix étant fixés et stabilisés sur 10 ans.

4.1.1.3 Les dépenses de gestion (hors énergie)

L'inflation pèse beaucoup sur les dépenses de ce périmètre. Avec les prévisions actuelles, l'exercice 2025 devrait être moins impacté que les précédents. La volonté de la commune est de garder une activité globale à périmètre constant par rapport à 2024, tout en optimisant au maximum les dépenses.

Ainsi, l'objectif défini pour l'exercice 2025 est de contenir l'évolution des dépenses de gestion à **+2% au maximum**.

Pour maîtriser les dépenses de gestion, l'objectif principal reste de continuer à financer des investissements intelligents et vertueux, source d'économies de fonctionnements futurs. En parallèle la mutualisation d'achats et les efforts réalisés par les services ces dernières années permettent aujourd'hui une gestion responsable des budgets, avec un pilotage optimisé des dépenses pour obtenir une meilleure adéquation entre les processus budgétaires et les besoins réels.

Il incombe désormais à la commune de prendre en charge le coût de ses déchets. Jusqu'à maintenant, une partie ce coût était supporté par Grenoble Alpes Métropole, prolongement historique du transfert de la compétence déchets. Cette nouvelle obligation doit nous conduire à être encore plus vertueux sur la gestion de nos déchets, en cherchant à réduire leur volume et à optimiser leur recyclage, afin d'être pleinement acteur de notre transition écologique et de limiter l'impact financier pour la commune.

4.1.1.4 Le prélèvement financier lié au non-respect de la loi SRU

Pour la commune de Meylan, les lois SRU (solidarité et renouvellement urbain) et ELAN (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) imposent 25 % de logements sociaux sur la totalité des résidences principales. Lorsqu'une commune assujettie à la loi SRU ne satisfait pas à l'obligation du taux légal de logements sociaux, elle fait l'objet d'un prélèvement annuel opéré sur ses ressources. Ce prélèvement est fixé à 25 % du potentiel fiscal par habitant, multiplié par l'écart au taux SRU cible l'année précédente. Ce prélèvement peut être réduit par les dépenses réalisées par la commune en

faveur du logement social (à l'année n-2), notamment les subventions allouées aux acteurs sociaux dans la production de logements sociaux.

Le paiement de ces pénalités n'exonère pas la ville de l'obligation de construire des logements sociaux. Ainsi, chaque commune déficitaire est non seulement redevable d'un prélèvement annuel, mais elle est aussi soumise à un rythme de rattrapage défini pour 2 périodes de 3 ans. A l'issue de chaque période (une nouvelle a débuté en 2024), un bilan des réalisations des communes soumises à la loi SRU est réalisé pour vérification et modulation de l'amende SRU.

En 2021, la commune de Meylan a été déclarée pour la première fois en carence par la préfecture et assujettie à une amende pour non-respect de son engagement sur la période triennale 2018-2020. En effet au 1^{er} janvier 2020, la commune disposait d'un taux de logements locatifs sociaux de 16,79 % contre une obligation à 25 %, soit un déficit de 721 logements SRU. La commune a dû verser **143 000 euros** à ce titre en 2021. En 2022, grâce aux investissements réalisés en 2020 en faveur du logement social, la pénalité 2022 a été réduite à 40 000 euros (au lieu de 331 000 euros), et celle de 2023 ramenée à zéro, compte tenu des investissements réalisés sur l'année 2021.

Depuis, grâce aux engagements de la nouvelle équipe municipale au travers du contrat de mixité sociale, **la commune est sortie de la situation de carence et n'est plus assujettie à cette pénalité depuis 2024.**

4.1.1.5 Les subventions aux associations

Sur l'exercice 2025, l'enveloppe globale allouée aux subventions aux associations sera réévaluée de **+2%**, soit le niveau d'inflation estimé, pour leur permettre de préserver leur activité.

En complément de cette enveloppe il convient de préciser que la commune continuera de prendre en charge le coût des équipements municipaux qui leur sont mis à disposition (notamment l'énergie) et l'assistance ponctuelle d'agents municipaux à l'occasion de certaines manifestations.

En parallèle la mise en place des pass « sport et culture » et « loisirs », qui permet globalement aux usagers d'avoir accès aux activités associatives dans des conditions avantageuses financièrement, rentre également dans le calcul global du montant alloué par la commune à la politique associative.

4.1.1.6 Le Centre Communal d'Action Sociales (CCAS)

En 2025 le soutien actif de la commune à la mise en œuvre de la politique du CCAS sera consolidé.

Ainsi, pour lui permettre de garder une activité constante, la subvention d'équilibre qui lui sera allouée en 2025 augmentera d'environ **+ 2,2%** soit **+ 25 000 euros** par rapport au budget 2024.

Le détail de ce budget est présenté et discuté au sein du conseil d'administration du CCAS.

4.1.1.7 Les charges financières

Les charges financières correspondent aux intérêts de la dette.

Le désendettement important de la commune ces dernières années a permis une constante diminution de ce poste de dépenses. Par ailleurs, la campagne d'emprunt menée fin 2021 pour 8 millions d'euros a permis de sécuriser une partie du financement du PPI à des taux d'intérêt très avantageux, juste avant la hausse brutale des taux.

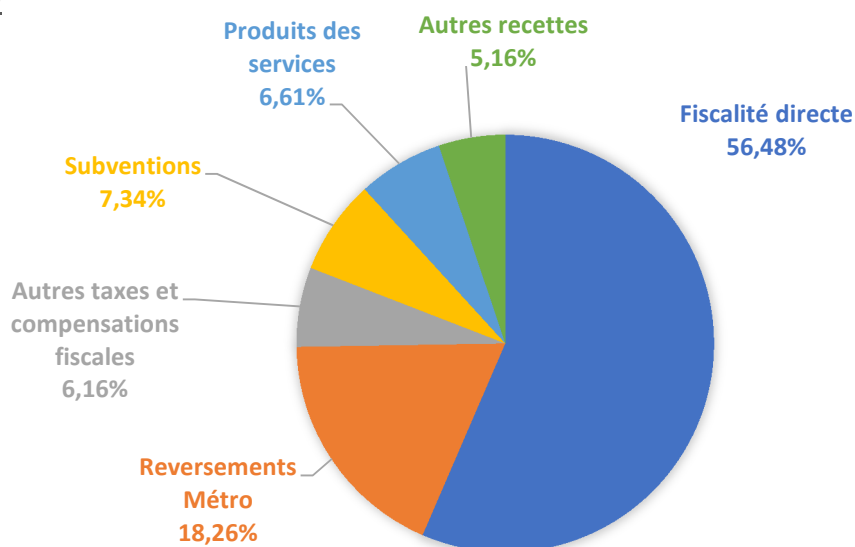
En 2025 ce poste de dépense devrait augmenter. En effet pour financer les investissements 2025, la commune va devoir emprunter (cf 4.2.3.2).

4.1.2 Les recettes réelles

Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur les recettes fiscales (plus de 80% du total des recettes), les autres recettes provenant des produits des services et des dotations et participations.

Pour 2025, les recettes de fonctionnement sont estimées à environ **33,6 millions d'euros**, soit une augmentation de **+2,0%** par rapport au BP 2024.

RECETTES RÉELLES



4.1.2.1 La fiscalité directe

La principale ressource de la commune provient de la fiscalité locale.

L'évolution du produit relatif à la fiscalité locale est soumise à quatre facteurs :

- Les taux votés ;
- La revalorisation des bases fiscales ;
- Le nombre de logements présents sur le territoire ;

- Le nombre d'entreprises présentes sur le territoire.

Depuis 2010, la ville de Meylan mène une politique fiscale constante, sans augmentation des taux d'imposition. **Le souhait de l'équipe municipale actuelle est de conserver cette politique jusqu'à la fin du mandat.**

Dans ce contexte, l'augmentation structurelle des recettes fiscales s'appuiera sur la double dynamique de :

- La revalorisation annuelle des bases fiscales, déterminée par l'Etat en fonction du taux d'inflation ;
- L'attractivité de la commune sur le plan de l'habitat et de l'économie (augmentation physique des bases).

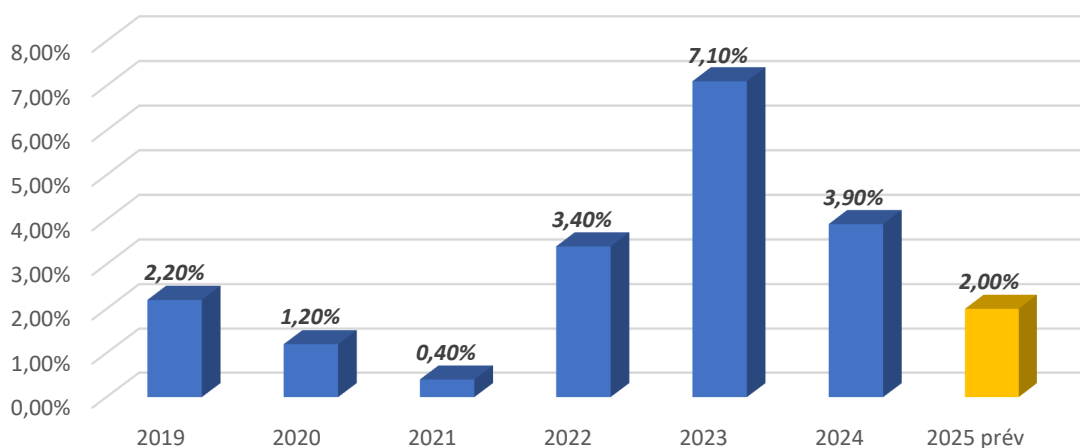
Pour rappel le montant des impôts locaux est calculé selon la formule suivante :

Valeur locative x Taux d'imposition voté

Pour les locaux d'habitation et les locaux industriels :

Chaque année la valeur locative, définie initialement par les services fiscaux de l'Etat, est réévaluée sur la base de l'inflation. Si le taux définitif sera connu au début de l'année 2025, le coefficient de revalorisation 2025 est estimé à ce jour à environ **+2,0%**, en forte baisse par rapport aux années précédentes, mais retrouvant les niveaux d'avant crise.

Coefficient de revalorisation des bases des locaux habitations et Industriels



Pour les locaux professionnels :

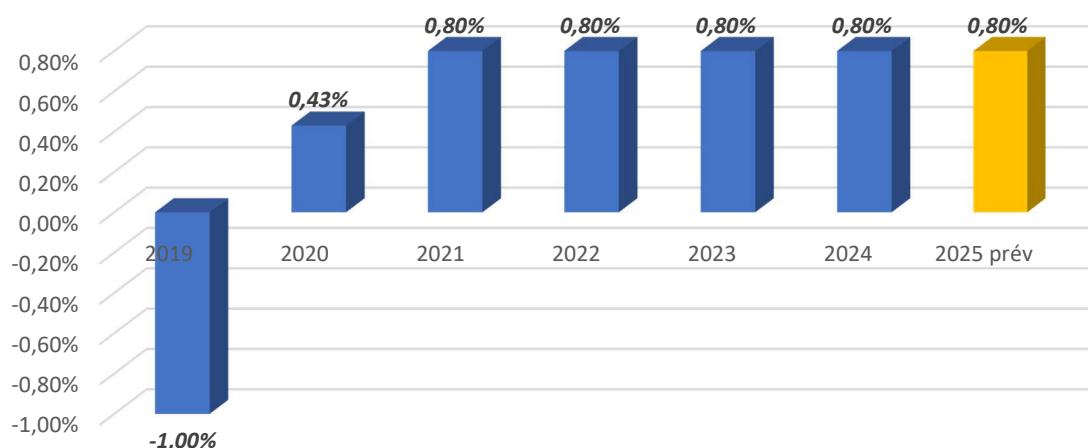
En 2017 les valeurs locatives des locaux professionnels ont été révisées.

Elles sont désormais assises sur des valeurs calculées à partir de loyers réels constatés. Chaque local est rattaché à une des 38 catégories (en fonction de la nature de l'activité principale exercée dans le

local. Par exemple, les bureaux, les magasins, les dépôts ou bien encore les hôtels) et à un secteur d'évaluation représentant un marché locatif homogène au sein de chaque département.

Les tarifs au mètre carré sont révisés annuellement par l'administration, de manière décorrélée de celle des locaux d'habitations et industriels.

Coefficient de revalorisation des bases des locaux professionnels



Avec des taux d'imposition inchangés, en tablant sur des coefficients de revalorisation prudent (+1,8% pour les locaux habitations et industriels et +0,8% pour les locaux professionnels) et en reprenant l'augmentation moyenne des bases physiques constatée l'année dernière (+1,3% pour les habitations, +2,2% pour les locaux professionnels et +0,0% pour les locaux industriels), le montant des contributions directes pour l'exercice 2025 est estimé à **19,0 millions d'euros**, soit **+ 0,6 millions d'euros** par rapport au montant inscrit au budget 2024 (+ 3,2%).

4.1.2.2 Les reversements de la Métropole

Grenoble-Alpes Métropole reverse chaque année deux dotations à la commune :

- L'attribution de compensation (AC)
- La dotation de solidarité communautaire (DSC)

L'attribution de compensation (AC) est le principal flux financier entre les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique et ses communes membres.

Pour la commune elle représente un montant **de 5,6 millions d'euros**. Elle devrait être stable en 2025.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) répond à un besoin de péréquation au sein des intercommunalités afin, essentiellement de lutter contre la fracture territoriale. Le dispositif repose

ainsi, par principe, sur la solidarité. Pour la commune cela représente environ **555 000 euros** et ce montant est fixe depuis 2008.

4.1.2.3 Les produits des services

Les produits de la tarification de certains services publics varient principalement en fonction de la variation des tarifs et du volume des inscriptions.

Pour l'année 2024-2025, certains tarifs seront stables et d'autres évolueront uniquement en fonction de l'inflation. La politique de tarification sociale continuera à s'appliquer, mais avec une grille tarifaire inchangée pour les activités du conservatoire à rayonnement communal et la pause méridienne.

Le montant estimé pour 2025 est d'environ **2,2 millions d'euros**, sensiblement identique à périmètre constant par rapport aux exercices précédents.

4.1.2.4 Les autres recettes réelles

Le montant des autres recettes réelles de fonctionnement est estimé à environ **6,3 millions d'euros**, soit **+ 0,1 millions d'euros** par rapport au montant inscrit au budget 2024.

Au niveau des **subventions**, environ 80% du produit encaissé provient des conventions qui lient la commune à la caisse d'allocation familiale de l'Isère (CAF) dans le cadre notamment des accueils petite enfance et périscolaire. Malgré la fermeture temporaire du Multi-Accueil Maupertuis, le montant de ces participations devrait augmenter en 2025, la CAF ayant augmenté sensiblement le taux de la prestation de service unique (PSU) et finançant dorénavant le temps du repas en restauration scolaire.

Malgré l'augmentation stipulée dans les baux signés, le montant des loyers encaissés par la commune devrait légèrement diminuer en 2025 avec la mise en vente de l'espace Chantourne.

Pour les taxes diverses, pas de changement particulier à signaler. La commune ne prévoit pas en 2025 un redressement significatif du marché immobilier et donc du produit encaissé au titre des droits de mutation à titre onéreux.

Pour le reste, il est demandé à chaque service, comme chaque année, de poursuivre la recherche de recettes nouvelles par le biais de subventions, d'appels à projet...

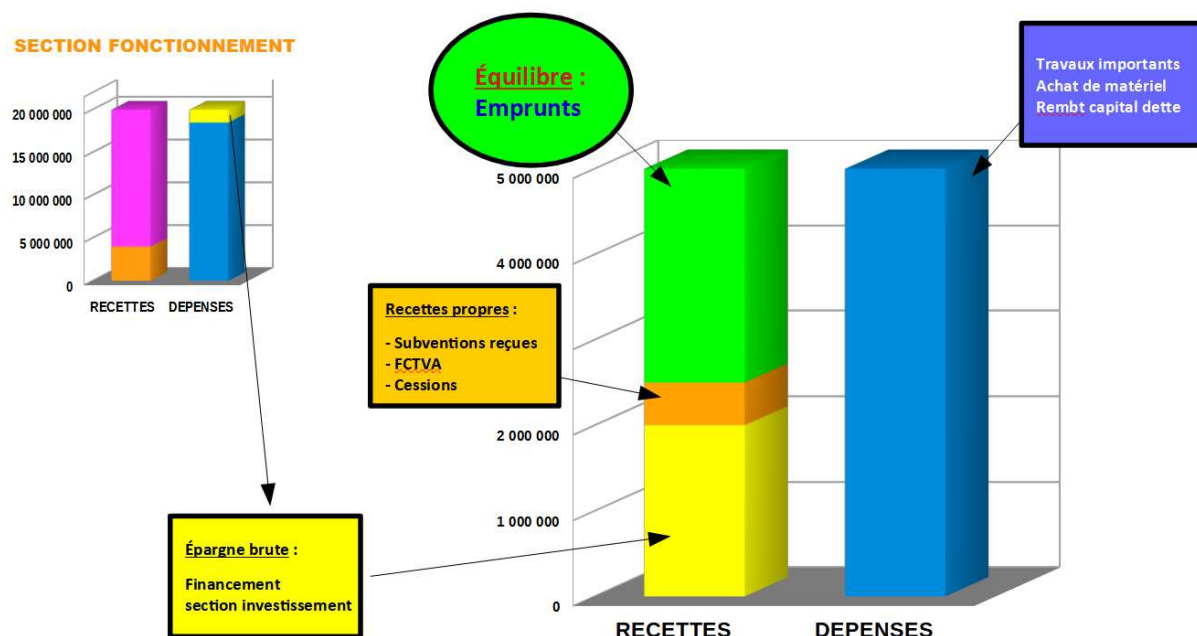
4.2 Des investissements ambitieux réaffirmés

La section d'investissement regroupe les dépenses relatives à des opérations qui se traduisent par une modification de la valeur du patrimoine de la commune ou qui viennent enrichir son patrimoine : biens matériels et immatériels, achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, terrains, frais de recherche et de développement, logiciels, acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

Elle comprend également le montant du remboursement en capital des emprunts.

Les recettes de cette section sont l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement (épargne brute), les subventions d'équipement reçues, les dotations (FCTVA...), les cessions foncières...

La section d'investissement peut être équilibrée par emprunt.



4.2.1 Les dépenses d'équipement

4.2.1.1 Le PPI 2021 - 2026

Un plan pluriannuel d'investissement (PPI) couvrant la période 2021-2026 a été élaboré en 2021 et présenté lors du débat d'orientation budgétaire 2022.

Les objectifs d'un PPI sont de s'assurer que la collectivité a les capacités humaines et financières pour réaliser les projets d'investissement envisagés dans une période donnée, de les planifier dans le temps afin d'organiser les moyens à mettre en œuvre et d'alimenter le débat d'orientation budgétaire en donnant les perspectives à long-terme de l'équipe municipale.

Le périmètre des investissements du PPI, mis à jour à mi-mandat et présenté en détail dans le rapport d'orientation budgétaire 2024, n'a pas évolué depuis l'année dernière. Les principaux projets inscrits dans le plan sont soit réalisés, soit largement engagés pour une réalisation dans les 2 à 3 années à venir. L'enveloppe de ce plan, ré-évaluée chaque année, est estimée aujourd'hui à environ **52,5 millions d'euros**, contre 50 millions d'euros l'année dernière. L'écart provient principalement du résultat des appels d'offres pour les travaux du projet mi-plaine (rénovation du groupe scolaire et du

gymnase, amélioration du parc), dont le coût se révèle supérieur aux prévisions initiales en raison du contexte économique et inflationniste.

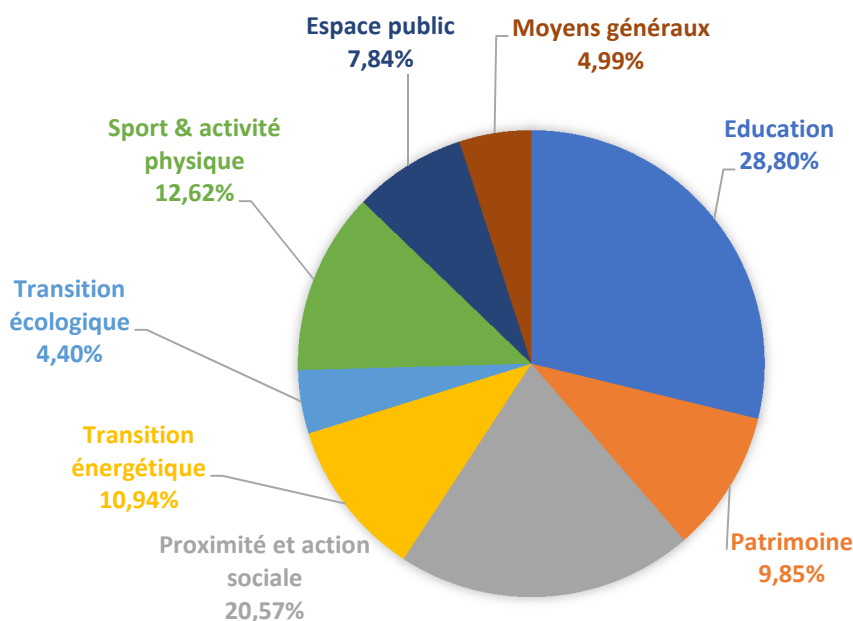
Ce dépassement devrait cependant être intégralement financé par un montant de subventions attendues supérieur aux prévisions. En effet la prospective présentée dans le rapport d'orientation budgétaire 2024 projetait un montant de subventions à percevoir de **2,1 millions d'euros** sur les exercices 2025 / 2026. Or ce montant devrait plutôt être de l'ordre de **5 millions d'euros**. A ce jour, la commune a déjà déposé des demandes de subventions pour un total de 7,0 millions d'euros sur le projet du groupe scolaire mi-plaine et du gymnase des Aiguinards. Et il reste encore des dossiers à déposer, notamment pour la transformation de l'ancienne école des Buclos en maison des solidarités.

Il est à noter que dans un souci de transparence et de sincérité budgétaire, le montant de l'enveloppe du PPI intègre la totalité des dépenses prévisionnelles relatives aux projets engagés et/ou projetés d'ici la fin du mandat (2025-2026), ainsi que leur financement, même s'il est certain qu'une partie de ces dépenses se matérialiseront en réalité au-delà de cette période.

L'enveloppe du PPI est répartie en 8 thématiques de politique publique, dont la répartition actuelle est illustrée dans le graphique ci-dessous :

PPI 2021 - 2026

REPARTITION PAR POLITIQUE PUBLIQUE



En matière de **politique foncière**, la stratégie d'investissement est réaffirmée. Elle consiste à réaliser des acquisitions selon les opportunités du marché pour permettre à la ville de maîtriser l'évolution de son schéma urbain (lorsque les préemptions ne peuvent être réalisées par les établissements publics fonciers locaux) et de préserver les espaces agricoles et naturels. Ces réserves foncières n'ayant pas vocation à rester durablement dans le patrimoine communal, la collectivité cherchera à équilibrer les recettes et les dépenses d'investissement sur la durée du mandat en procédant à des cessions foncières dans les mêmes proportions que les acquisitions.

4.2.1.2 Les dépenses projetées en 2025

Sur la période 2021/2024, environ **26 millions d'euros de dépenses d'équipement ont été réalisées**. Les dépenses d'équipement restant à engager sur la période 2025/2026 sont estimées à environ **26,5 millions d'euros**, dont environ **14 millions d'euros** sur l'exercice 2025.

Les principaux investissements envisagés pour l'année 2025 sont les suivants :

➤ **Education : 6 millions d'euros**

L'éducation est au centre des priorités d'investissement. Après la réalisation de l'agrandissement et la rénovation du restaurant scolaire des Béalières, la rénovation du Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE), les travaux de réfection de la toiture de l'école maternelle du Haut-Meylan et la mise en sécurité de la nouvelle crèche Malacher, les travaux de rénovation du groupe scolaire Mi-Plaine seront lancés en 2025.

➤ **Patrimoine : 1 millions d'euros**

Une enveloppe de 0,8 millions d'euros sera consacrée en 2025 à l'entretien des bâtiments communaux et à l'aménagement du cimetière du Gamond. Les travaux visant la création d'une maison des artistes au Clos des Capucins, en lien avec la scène nationale Arts et Sciences l'Hexagone, seront lancés en 2025.

➤ **Proximité et action sociale : 2 millions d'euros**

Les investissements prévus pour favoriser le lien social et les équipements de proximité concerneront principalement sur 2025 la poursuite du projet de transformation de l'ancienne école des Buclos en maison des solidarités, le remplacement de la salle Décibeldonne et le budget participatif. Par ailleurs, il est prévu de continuer à investir pour améliorer l'accessibilité des bâtiments communaux et de poursuivre la politique en faveur de l'accession sociale à la propriété (BRS) initiée au début du mandat, complétée par des subventions pour l'acquisition de logements sociaux dans le diffus.

➤ **Transition énergétique : 1 millions d'euros**

Une véritable politique en faveur de la transition énergétique a été engagée dès 2021 afin de réduire la consommation énergétique et l'empreinte carbone de la ville. Après la rénovation de la piscine des Buclos, cette politique sera poursuivie en 2025 avec la rénovation thermique des bâtiments programmée dans le nouveau contrat de performance énergétique (CPE), la modernisation de l'éclairage public et le remplacement de la flotte de véhicules pour les rendre compatibles ZFE (Zone à Faible Emission).

Il est à noter que cette enveloppe ne couvre que les actions 100% liées à la transition énergétique mais que d'autres investissements de cette nature sont également prévus dans tous les grands projets de rénovation.

➤ **Sport et activité physique : 2 millions d'euros**

Les investissements en faveur du sport concernent principalement en 2025 la rénovation du gymnase des Aiguinards dans le cadre du projet Mi-Plaine et la rénovation des terrains de tennis des Aiguinards.

➤ **Espace public : 1 millions d'euros**

Sur cette thématique, les investissements 2025 seront largement consacrés au réaménagement du parc des Aiguinards dans le cadre du projet Mi-plaine.

En parallèle il est prévu de verser des fonds de concours à la métropole Grenoble Alpes dans le cadre des travaux d'amélioration de la ligne de bus C1 et de réaliser des études de requalifications urbaines pour penser l'évolution urbaine de la ville, notamment le secteur de la SERVE.

➤ **Transition écologique : 0,5 millions d'euros**

Afin de préserver l'environnement et le cadre de vie, une enveloppe de 0,5 millions sera allouée en 2025 à l'entretien des espaces extérieurs et sera en priorité consacrée au développement des mobilités douces dans le cadre du plan marche (cheminements piétons, voies cyclables) et à la végétalisation et la préservation de la biodiversité (constitution de réserves de biodiversité, accélération du programme de plantation d'arbres). Il est à noter qu'au-delà de cette enveloppe, tous les grands projets intègrent un volet d'amélioration et/ou d'augmentation du patrimoine végétal : groupe scolaire Mi-plaine, parc des Aiguinards, travaux de la ligne C1, maison des solidarités, etc.

➤ **Moyens généraux : 0,4 millions d'euros**

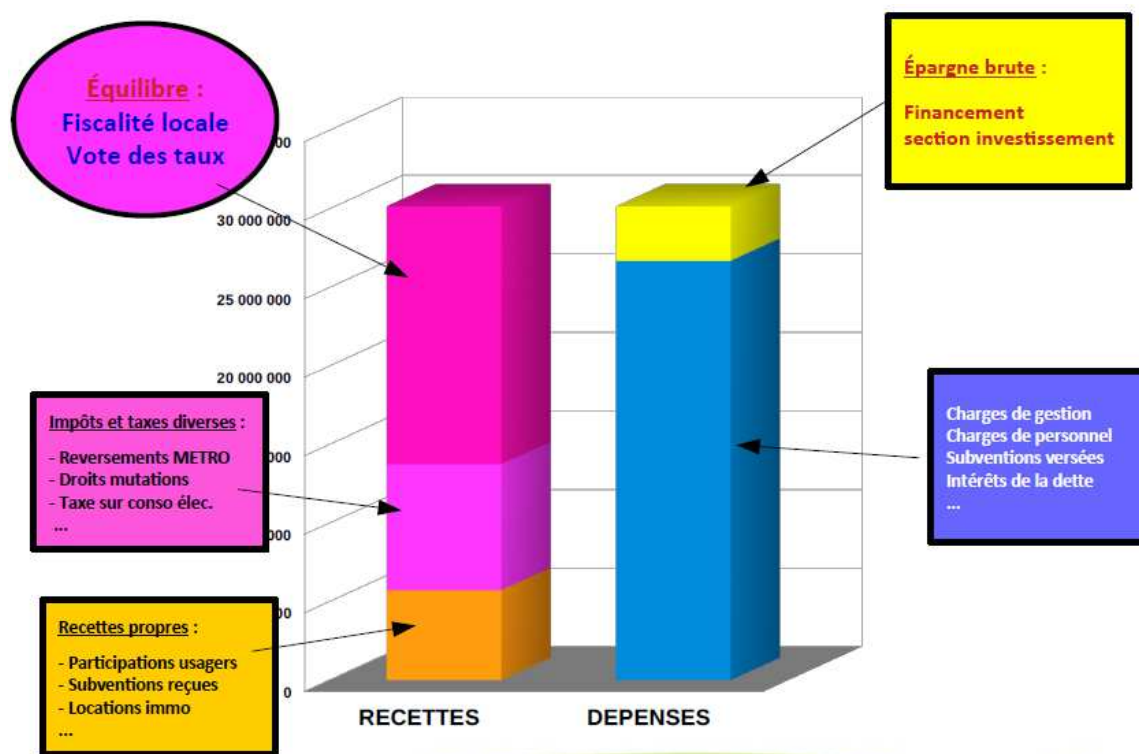
Cette enveloppe concerne les achats de mobilier, matériel et outillage nécessaires au bon fonctionnement des services et des équipements communaux ainsi que les investissements dans l'informatique et les télécommunications.

4.2.2 Les recettes propres

4.2.2.1 L'autofinancement

Sur la base des orientations définies dans le paragraphe 4.1, l'épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement), qui mesure la capacité d'autofinancement, devrait se situer autour de **3,7 millions d'euros** en 2025.

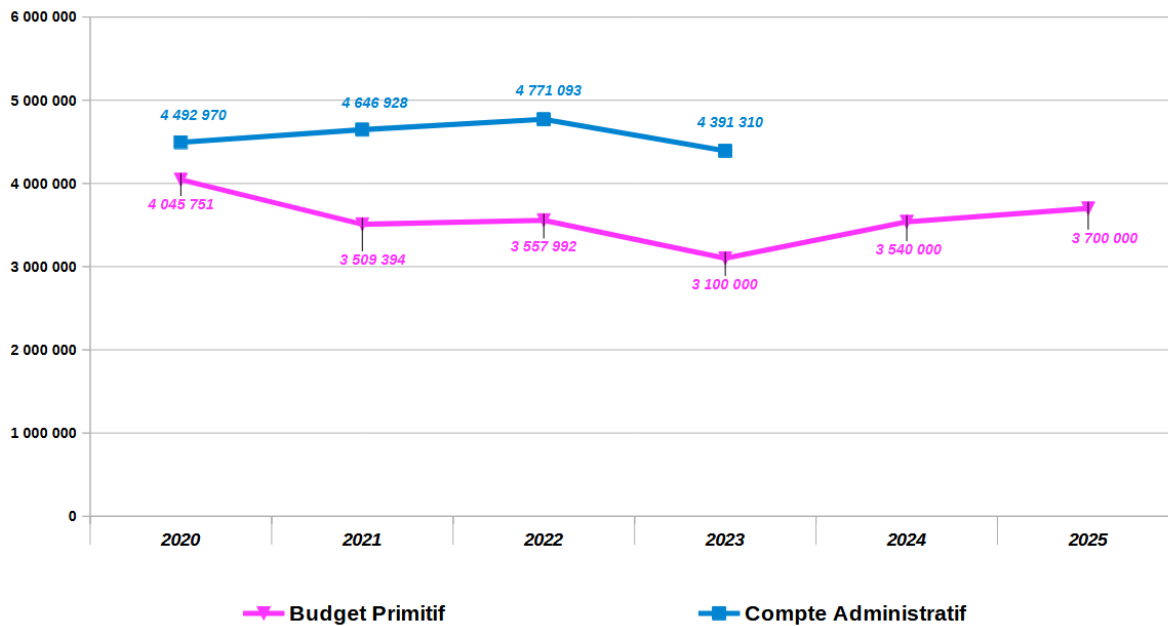
Équilibre section de fonctionnement :



Evolution de l'épargne brute

Par rapport au budget 2024, qui visait une épargne brute de **3,5 millions d'euros**, la commune prévoit donc pour 2025 une hausse de sa capacité d'autofinancement budgétaire d'environ **4,5%**, soit **+0,2 millions d'euros**.

Cette augmentation, réalisée à fiscalité constante, provient de la maîtrise des dépenses de fonctionnement (en particulier les dépenses liées à l'énergie), conjuguée à la dynamique positive des bases fiscales de la commune. Elle traduit la volonté de poursuivre une gestion financière saine visant à préserver sur le long terme les grands équilibres et la capacité d'investissement de la commune.



Comme illustré dans le graphique ci-dessus, le niveau d'épargne brute réalisé est toujours supérieur à celui budgété, le principe de prudence étant l'un des principes clefs de l'élaboration budgétaire.

4.2.2.2 Les autres ressources

Les subventions d'investissement

Pour chaque projet ou investissement de maintenance, des financements extérieurs sont systématiquement recherchés.

En 2025 et jusqu'à la fin du mandat, la commune sera vigilante aux investissements prévus pouvant être éligibles aux différents fonds, dotation et subventions créés pour venir en aide aux collectivités.

Il est prévu de percevoir environ **1,0 millions d'euros** en 2025.

Les fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Le FCTVA assure aux collectivités locales la compensation, à un taux forfaitaire, de la TVA dont elles s'acquittent pour certaines de leurs dépenses d'investissement. Le montant encaissé est basé sur les dépenses de l'exercice N-2.

Si l'abaissement du taux à 14,85 % (contre 16,04 % en 2024) proposé par le gouvernement dans le PLF 2025 est confirmé, cette dotation est estimée à environ **0,6 millions d'euros** en 2025.

Les cessions foncières

En 2025 deux cessions foncières sont programmées : l'espace Chantourne et la salle Decibeldonne (remplacée par la nouvelle salle polyvalente au même endroit).

Comme indiqué précédemment, la stratégie de la commune en matière de **politique foncière** reste constante. La collectivité cherchera à équilibrer les recettes et les dépenses d'investissement sur la durée du mandat en procédant à des cessions foncières dans les mêmes proportions que les acquisitions.

4.2.3 La gestion de la dette

Comme indiqué dans le paragraphe ci-dessus, les ressources propres affectées au financement des dépenses d'investissements sont estimées à **6,4 millions d'euros** sur 2025 :

- Autofinancement prévisionnel (épargne brute) : 3,7 millions d'euros
- FCTVA : 0,6 millions d'euros
- Subventions : 1,0 millions d'euros
- Cessions foncières : 1,1 millions d'euros

Avec des dépenses d'équipement projetées à **14 millions d'euros** et des remboursements de dette estimés à **2,0 millions d'euros**, le besoin de financement net pour 2025 ressort donc à environ **9,6 millions d'euros**.

Lors du vote du budget primitif 2025 ce besoin sera couvert par de nouveaux emprunts. La commune mobilisera ensuite le résultat de clôture de l'exercice 2024, qui sera acté au 2ème trimestre 2025 comme chaque année lors du vote du compte administratif (CA), pour diminuer le montant nécessaire.

4.2.3.1 La structure actuelle

Entre 2014 et 2020 la commune a connu un désendettement accéléré.

Afin de financer une partie du plan pluriannuel d'investissement prévu sur le mandat et de profiter des taux historiquement bas, la commune a lancé une importante campagne d'emprunts en 2021.

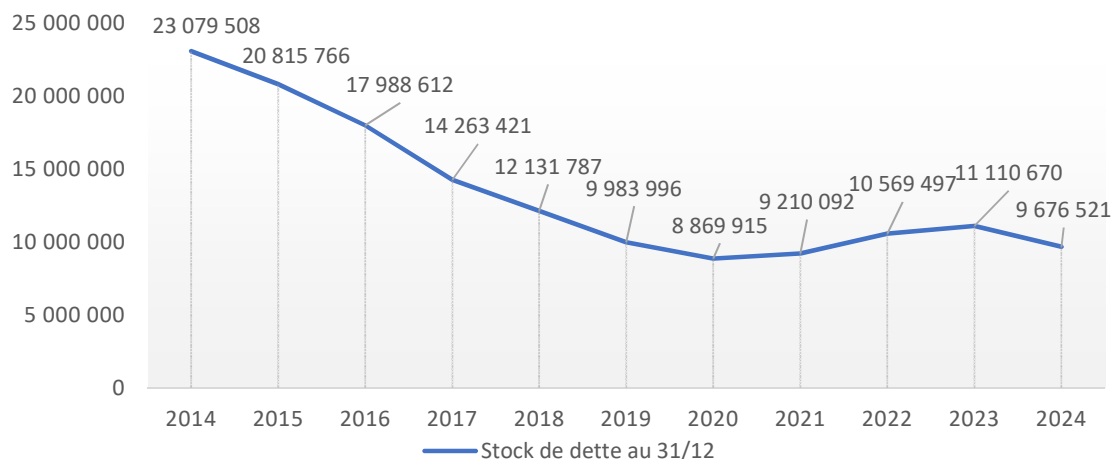
Cette campagne s'est soldée par la signature de 3 emprunts, pour un total **8 millions d'euros**, à des taux très attractifs :

- CAISSE D'EPARGNE : 4 M€ (taux fixe 0,52% / 10 ans)
- BANQUE POSTALE : 2 M€ (taux fixe 0,75% / 15 ans)
- NEF : 2 M€ (taux fixe 0,65% / 15 ans)

Sur la période 2021 / 2024 la commune a donc emprunté **8 millions d'euros**, en parallèle elle a remboursé **7,2 millions d'euros** de capital. Depuis 2021, l'encours de dette de la commune a donc très légèrement progressé (+ **0,8 millions d'euros**) alors que plus de **26,0 millions d'euros** de dépenses d'équipement ont été financées.

L'encours de dette de la commune s'établira à **9 676 521 €** au 31 décembre 2024.

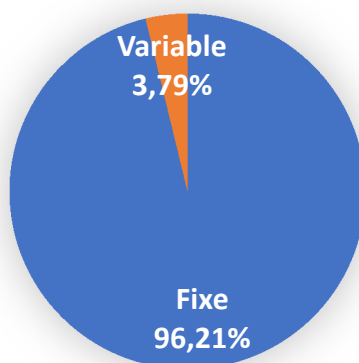
Ce montant reste faible par rapport aux communes comparables (**598 €** par habitant en 2023 contre **788 €** en moyenne pour les collectivités de même strate) et la capacité de désendettement est également très bonne (2,5 ans en 2023 - cf partie 3.2.2).



La dette de la commune est aujourd’hui composée en totalité de produits non structurés et n’intègre **aucun emprunt « à risque »**. Les emprunts sont tous classés 1-A dans la grille Gissler, ce qui correspond au niveau de risque le plus faible, et plus de **96 %** de l’encours est à taux fixe pour un taux moyen de **2,0%**.

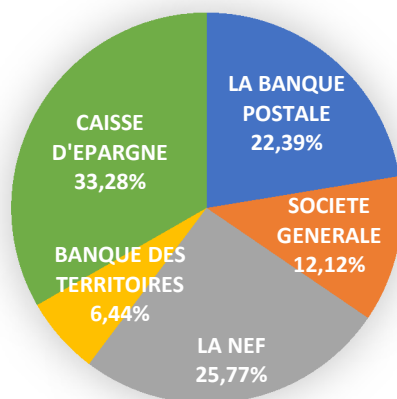
La dette de la commune est donc sécurisée sur le long terme.

Répartition du risque au 31/12/24



L’encours de la dette de la collectivité est composé de **11 emprunts** auprès de **5 établissements prêteurs** :

Répartition du risque au 31/12/24



4.2.3.2 La campagne d'emprunt 2025

Pour financer ses investissements 2025 la commune va avoir besoin d'emprunter à nouveau. Dans ce cadre, une campagne d'emprunt va être lancée dès la fin de l'exercice 2024.

L'objectif est de souscrire un montant d'environ **8 millions d'euros**, avec une phase de mobilisation longue permettant de faire des tirages en fonction des besoins et d'optimiser ainsi les charges d'intérêts.

Un mix entre taux fixe et taux variable sera recherché sur ce nouvel emprunt afin de rééquilibrer la proportion taux fixe / taux variable de l'encours de dette, qui est aujourd'hui à 96% à taux fixe. Ce rééquilibrage permettra également de profiter de l'opportunité d'une baisse des taux, qui ont amorcé une décrue après leur hausse brutale en 2022.

Cette campagne d'emprunt sera prioritairement orientée vers des offres de « prêts verts ».

Un prêt vert est un prêt dépendant de critères environnementaux pour l'utilisation prévue des fonds. Il s'inscrit dans le cadre plus large de l'investissement durable et vise à réduire l'impact sur l'environnement des nouvelles activités de prêt. De nombreuses banques proposent des prêts verts pour soutenir des projets présentant un bénéfice environnemental évident. La concurrence pour les actifs énergétiques propres étant forte, ces instruments peuvent être assortis de conditions préférentielles pour les emprunteurs, en particulier si les prêteurs travaillent à la réalisation de leurs propres objectifs.

Cette campagne d'emprunt servira à financer le réaménagement du secteur Mi-Plaine, qui comprend la rénovation énergétique complète du groupe scolaire Mi-Plaine, la rénovation énergétique du gymnase des Aiguinards et le réaménagement du parc des Aiguinards.

En fléchant le financement sur ce projet, opération la plus importante financièrement pour la commune et répondant aux critères requis des prêts verts, la commune espère pouvoir bénéficier de conditions préférentielles qui devraient lui permettre d'obtenir des taux attractifs.